RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARECO - AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
4, avenue du Général de Gaulle .49400 Saumur

2 XM

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros.
Siège social : 135, rue de Lorraine
49300 CHOLET

RCS ANGERS 838 806 081

*****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DE L'APPORT DE :

CINQ CENTS ACTIONS DE LA SOCIETE 3XM

DEUX CENTS ACTIONS DE LA SOCIETE 4XM

CINQ CENTS ACTIONS DE LA SOCIETE DOUBLE M

En exécution de la mission qui m'a été confiée le 27 novembre 2024 par décision de l'associé unique, concernant l'apport en nature de :

- Cinq cents actions -500- de la Société par actions simplifiée 3 XM, au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS ANGERS sus le numéro 515 193 415.

- Deux cents actions -200- de la société par actions simplifiée 4 XM, au capital de 20 000 €, immatriculée au RCS ANGERS sous le numéro 824 950 653.

- Cinq cents actions -500- de la société par actions simplifiée DOUBLE M, au capital de 8 000 €, immatriculée au RCS ANGERS sous le numéro 411 547 862.

à l'effet d'augmenter le capital social de la société par actions simplifiée 2 XM, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de Commerce.

Société de Commissariat aux comptes - R.C. Angers 518 500 558 N° TVA Intracommunautaire : 835 185 00 558
SARL au capital de 5 000 € au - Siège Social : 4, Avenue du Général de Gaulle 49400 SAUMUR
SARECO
83, boulevard Saint-Michel 49100 Angers - Tél. 02 41 34 87 21 - Télécopie [redacted] - E mail: angers@cabinetsareco.fr
4, avenue du Général de Gaulle 49400 Saumur -.Tél. 02 41 53 69 60 - Télécopie [redacted] - E mail: [redacted]
Rue des Sassafras, 2 Allée des Vieux Tilleuls 44000 Nantes -Tél. [redacted] - Télécopie [redacted] - E mail: [redacted]

Membre du GROUPE ESSOR

Cet apport en nature a été défini dans le contrat d'apport qui m'a été communiqué à titre de projet dans l'attente de sa ratification.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

La relation de l'exécution de ma mission comporte :

- Une présentation de l'opération et la description des apports,
- L'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports.

1/ Présentation de l'opération et description des apports :

Entités participant à l'opération

Société bénéficiaire des apports : SAS 2XM

La société 2 XM est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, dont le siège social est fixé : [redacted] et qui est immatriculée au RCS [redacted] sous le numéro 838 806 081. La société sous sa forme actuelle en Société par Action Simplifiée est issue de la transformation de la Société Civile 2XM réalisée sans création d'une personnalité morale nouvelle.

Apporteur : Monsieur Marc MALLET

Monsieur Marc MALLET, né le [redacted] à [redacted] et demeurant [redacted] fait l'apport de :

-500 actions de 10 euros de valeur nominale chacune de la société 3XM, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé L'autre Faubourg – Rue Sorel Tracy – 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 515 193 415

- 200 actions de 100 euros de valeur nominale chacune de la société 4XM, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé 7 rue Pedro Portugal – 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 824 950 653

- 500 actions de 16 euros de valeur nominale chacune de la société DOUBLE M, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Georges Clémenceau – 49300 CHOLET, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 411 547 862

[redacted]

SARECO - AUDIT

Nature et objectifs de l'opération

Ces apports s'inscrivent dans le cadre de l'objet social de la SAS 2XM.

Cette Société a pour objet en France et à l'étranger :
- la gestion mobilière et immobilière
- les investissements et placements immobiliers
- la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes sociétés
- la gestion éventuelle de l'une ou plusieurs de ces sociétés ou de tout autre organisme
- la réalisation de tout placement financier

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Cette opération permettra la constitution d'un Groupe de sociétés d'activités similaires et complémentaires.

Description et évaluation des apports

Aux termes du contrat d'apport Monsieur Marc MALLET apporterait à la société 2XM la totalité du capital des sociétés 3XM ; 4XM. ET DOUBLE M.

Les actions composant le capital de ces sociétés ont fait l'objet d'une évaluation respective au montant de :

1/ POUR LA SOCIETE 3XM

Les comptes annuels de la société arrêtés au 28 février 2024 font apparaître un total de capitaux propres de 1 105 744 €.
Ces comptes annuels ont été arrêtés et attestés par l' Expert-comptable de la société sans réserve particulière. Ils ont été approuvés par l'associé unique de la société qui a décidé le report à nouveau du bénéfice de l'exercice passé.
En date du 2 avril 2024 l'associé unique a décidé le versement d'un dividende de 50 000 € qui est déduit du montant des capitaux propres.
L'évaluation retenue pour l'apport en nature a réévalué le fonds de commerce non inscrit au bilan à un montant égal à 50 % de la marge moyenne des cinq derniers exercices, soit 282 601 €. Cette valorisation représente 19.73 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2023-2024 et 2.43 fois le bénéfice net après impôt dudit exercice.



Nous n'émettons pas de commentaire défavorable sur ce chiffrage.

Compte tenu de ces éléments, la valorisation de la société a été arrêtée à :
1 105 744 € - 50 000 € + 282 601 € = 1 338 345 €.

2/ POUR LA SOCIETE 4XM

Les comptes annuels de la société arrêtés au 28 février 2024 font apparaître un total de capitaux propres de 309 213 €.
Ces comptes annuels ont été arrêtés et attestés par votre Expert-comptable sans réserve particulière. Ils ont été approuvés par l'associé unique de la société qui a décidé le report à nouveau du bénéfice de l'exercice passé.
En date du 2 avril 2024 l'associé unique a décidé le versement d'un dividende de 50 000 € qui est déduit du montant des capitaux propres.
L'évaluation retenue pour l'apport en nature a réévalué le fonds de commerce non inscrit au bilan à un montant égal à 30 % du chiffre d'affaires moyen des cinq derniers exercices, soit 65 584 €. Cette valorisation représente 29.93 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2023-2024 et 1.44 fois le bénéfice net après impôt dudit exercice.
Nous n'émettons pas de commentaire défavorable sur ce chiffrage qui prend en compte les difficultés connues par la marque PIMKIE au niveau national.

Compte tenu de ces éléments, la valorisation de la société a été arrêtée à :

309 213 € - 50 000 € + 65 584 € = 324 797 €.

3/ POUR LA SOCIETE DOUBLE M

Les comptes annuels de la société arrêtés au 28 février 2024 font apparaître un total de capitaux propres de 311 436 €.
Ces comptes annuels ont été arrêtés et attestés par l'Expert-comptable de la société sans réserve particulière. Ils ont été approuvés par l'associé unique de la société qui a décidé le report à nouveau du bénéfice de l'exercice passé.
En date du 2 avril 2024 l'associé unique a décidé le versement d'un dividende de 43 000 € qui est déduit du montant des capitaux propres.
L'évaluation retenue pour l'apport en nature a réévalué le fonds de commerce non inscrit au bilan à un montant égal à 30 % du chiffre d'affaires moyen des cinq derniers exercices, soit 64 836 €. Cette valorisation représente 28.05 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2023-2024 et 2.20 fois le bénéfice net après impôt dudit exercice.
Nous n'émettons pas de commentaire défavorable sur ce chiffrage.

Compte tenu de ces éléments, la valorisation de la société a été arrêtée à :

311 436 € - 43 000 € + 64 836 € = 303 272 €.

Aspects juridiques

La société 2XM détiendra la totalité du capital des trois sociétés dont les titres seront apportés à compter de la date de réalisation définitive de l'opération. Elle devra être agréée en qualité d'associé de chacune.

2/ Diligences et appréciation de la valeur des apports :

S'agissant de la valeur individuelle de chaque action des Sociétés 3XM, 4XM, DOUBLE M, proposée en apport à la Société 2 XM, en augmentation de son capital social, les diligences ont constitué à :

- Contrôler l'existence et la propriété des actions de chacune des sociétés objets de l'apport projeté ;
- Apprécier le mode d'évaluation des actions de chacune des sociétés objets de l'apport projeté, et notamment l'évaluation des actifs constituant leur patrimoine social.

Sur la base de ces travaux, je conclue que les valeurs unitaires des actions de :

- La société 3 XM appréciée à 2 676.69 € chacune, soit 1 338 345 € pour 500 actions apportées.
- La société 4 XM appréciée à 1 623.98 € chacune, soit 324 797 € pour 200 actions apportées
- La société DOUBLE M appréciée à 666.54 € chacune, soit 333 272 € pour 500 actions apportées.

Ne sont pas surévaluées, et donc que la valeur globale de l'apport de Monsieur Marc MALLET s'élevant à : 1 338 345 + 324 797 + 333 272 = **1 996 414 €,** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que cette valeur correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la SAS 2 XM, bénéficiaire de l'apport, **soit 1 996 414 actions de 1 €.**

[redacted]IN